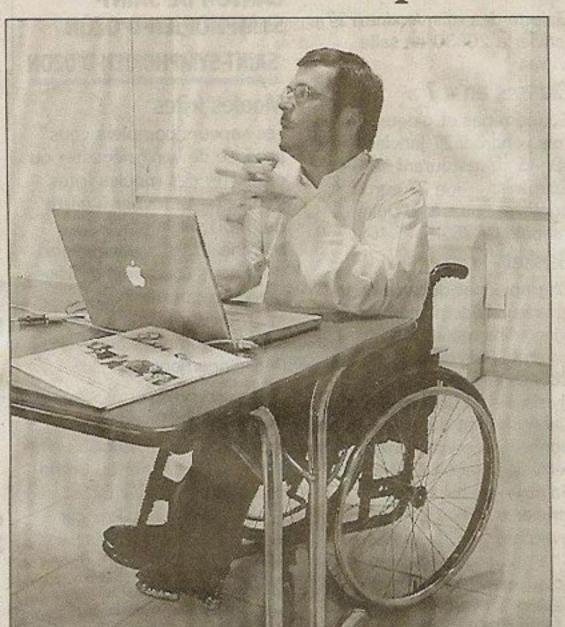
Pour que le handicap au travail n'en soit pas un



Guy Tisserand a clarifié l'emploi de travailleurs handicapés dans les entreprises / Photo Marie-France Perriol

Il y a 12 millions d'handicapés en France dont 800 000 personnes actives ou demandeurs d'emplois. La loi oblige les entreprises de plus de 20 salariés à donner un emploi à des travailleurs handicapés dans la proportion de 6% de son effectif.

Etre handicapé dans le milieu professionnel

Michel Baron, président de la CLEF (Club de liaison des entreprises franche-villoises), a énuméré lors d'une réunion les subventions qui peuvent être accordées, les primes à l'embauche et les contrats aidés. Il a noté l'intérêt d'embaucher des travailleurs handicapés (TH): ils sont compétents, motivés et ont les qualités requises. Outre l'intérêt

économique et social, la structure est enrichie par l'apport des différences.

Guy Tisserand, de TH Conseil (travailleurs handicapés conseil) a précisé la notion de handicap reconnu et a précisé que parmi tous les handicaps et inaptitudes au travail, seulement 3 à 7 % des personnes sont en fauteuil roulant. La personne handicapée n'est pas invalide. L'annuaire des entreprises et artisans est en cours de réalisation avec la mairie. La CLEF participe avec Solen à une commission chargée d'établir la «charte du stagiaire», définissant les obligations des stagiaires et des entreprises pour que les stages réussissent. Elle sera terminée en juin 2006 et distribuée dans tous les collèges.

Guy Tisserand, artisan de l'emploi des handicapés Adhérent à la CLEF, Guy membre du Comité directeur

Tisserand a créé en 2004 avec sa femme Jeannette sa société, TH Conseil, spécialiste en ressources humaines et organisation appliquées au handicap.

Agé de 45 ans. marié et père

Agé de 45 ans, marié et père de trois enfants, Guy Tisserand est ingénieur de formation (électrochimie et électrométallurgie d'une part et informatique et mathématiques appliquées d'autre part). C'est un ancien sportif de haut niveau (4 fois champion de tennis de table paralympique). Il a présidé pendant 10 ans un club sportif accueillant des joueurs

valides et handicapés à Sainte Foy-lès-Lyon. Il est de la fédération française Handisport et organise des événements sportifs Handisport de niveau international. Pendant 18 ans, il a exercé dans une entreprise privée et dans un groupe bancaire régional. «TH conseil» offre une aide

aux entreprises pour accueillir des travailleurs handicapés (sensibilisation du personnel, aménagements, accompagnement et assistance) et aux travailleurs handicapés pour qu'ils acceptent leur handicap, le dominent, et pour rechercher formation et emploi en fonction des compétences.